

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

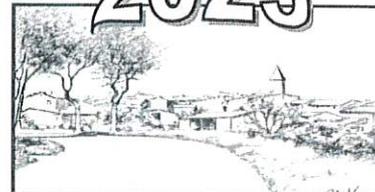
Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 011-211101993-20230306-2023\_06D-DE

Berger  
Levrault

# 2023



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Mars

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Février 2023

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON, MISSE, SALA PECH

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, BASSOS

Absents Excusés ayant donné procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **127/06.2023**

Objet : Ouverture de crédit en investissement

Monsieur le Maire indique que des travaux ou des achats ont été réalisés durant les premières semaines de l'année.

A ce jour le Budget pour l'année 2023 n'a pas été encore voté.

Afin de ne point pénaliser les entreprises il est nécessaire de les payer pour les travaux réalisés.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser les paiements avant l'adoption du Budget 2023.

Ces ouvertures seront à hauteur de 25 % maximum des crédits ouverts au Budget 2022 sur les comptes dépenses 23 et 21. Bien évidemment ces lignes de dépense seront pourvues sur les comptes d'investissement concernés lors du vote du Budget 2023.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ d'autoriser par anticipation du vote du Budget 2023 et à hauteur de 25 % des inscriptions 2022, les paiements sur les comptes d'investissements 21 et 23,
- ☞ de prévoir et de pourvoir à ces dépenses lors du vote du Budget 2023.
- ☞ d'en informer Monsieur le Trésorier de Carcassonne Agglo.
- ☞ d'autoriser Monsieur le maire de signer en son nom toutes les pièces et autorisation inhérentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Publication par affichage

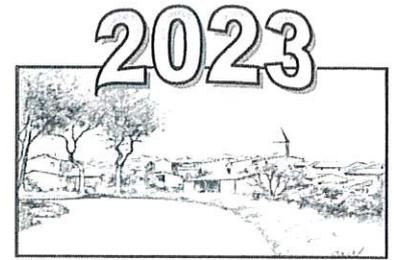
Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Mars

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Février 2023

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON MISSE, SALA PECH

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, BASSOS

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **128/07.2023**

Objet : Adhésion au service Missions Temporaires du CDG11

Monsieur le Maire indique que devant l'accroissement temporaire u travail, 'il nécessaire, à ce jour, de recruter un agent technique.

Il rappelle que comme il est possible, la Commune peut adhérer au service des missions temporaires du CDG11 pour renforcer les équipes techniques.

Aussi :

Vu le CGFT et notamment ses articles L452-30 et L452-44

Considérant que le CDG de la FT de l'Aude propose un service de remplacement et de renfort permettant aux Collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leur agent, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services,

Considérant ces faits, Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir adhérer à cette mission pour effectuer des remplacements temporaires.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé la le CDG11
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom une convention cadre d'adhésion ce service et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention en tant que besoin d'un agent de remplacement et de renfort dans les services communaux.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Publication par affichage



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Mars

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Février 2023

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON MISSE, SALA PECH

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, BASSOS

Absents Excusés ayant donné procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **129/08.2023**

Objet : Consultation MAPA accord cadre à Bon de Commande - Voirie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et R.2162-1 à R.2126-6 du code de la commande publique, une consultation a été lancée par la Commune dans le but de confier l'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale

La mise en concurrence des entreprises sera effectuée par voie de presse dans le journal « Le Limouxin », par affichage en Mairie du 08/03/2021 au 29/03/2023, ainsi que sur plateforme de dématérialisation des marchés : <https://marchespublics-aude.safetender.com/>

Considérant ces faits, Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette consultation.

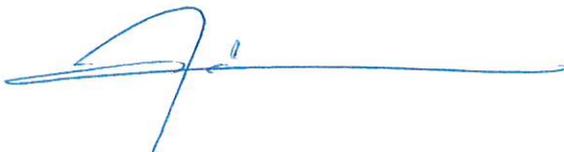
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ D'approuver le lancement de la consultation des entreprises pour un accord cadre à bons de commande pour les travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale
- ☞ de donner mandat à Monsieur le Maire pour tout ce qui concerne la réalisation et le règlement des dépenses correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Publication par affichage



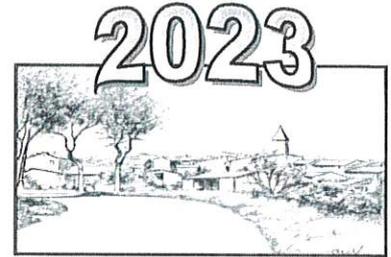
Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Mars

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Février 2023

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON MISSE, SALA PECH

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, BASSOS

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **130/09.2023**

Objet : Vote du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal, comme chaque année à pareille époque, doit se prononcer sur les résultats financiers d'un budget de type M14 de l'année précédente. Après avoir expliqué le document, il précise que l'interprétation des résultats se réalise toujours sous forme de déficit ou d'excédent de l'exercice écoulé. Ce bilan retrace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'année dernière, sans prendre en compte l'excédent ou le déficit de l'Année N-1

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
786.367,65 €	1.109.459,67 €	663.700,14 €	371.417,96 €
<b>Excédent : 323.092,02 €</b>		<b>Déficit : 292.282,18 €</b>	

Monsieur le Maire indique que conformément au Tableau A14 du compte de gestion 2022, reprenant les résultats cumulés des années précédentes, le résultat de clôture pour l'année 2021 est de - 439.982,35 € en investissement et + 1.761.443,96 € en fonctionnement soit un excédent total cumulé de 1.321.461,61 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur François Martinez adjoint au maire, demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce compte administratif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

☞ de voter à l'unanimité les documents tels qu'ils ont été présentés ci-dessus,

☞ de féliciter Monsieur René Milhau et toute son équipe, pour leur excellente gestion, à la fois saine et rigoureuse.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Publication par affichage

Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Mars

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Février 2023

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON MISSE, SALA PECH

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, BASSOS

Absents Excusés ayant donné procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **131/10.2023**

Objet : Vote du Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité de la gestion présentée,

- ❶ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- ❷ Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets annexes,
- ❸ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

☞ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Publication par affichage

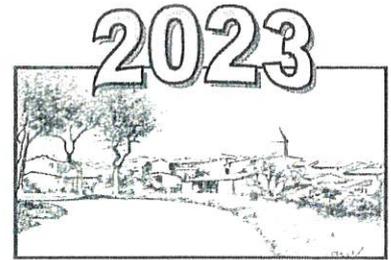
Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Mars

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Février 2023

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON MISSE, SALA PECH

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, BASSOS

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **132/11.2023**

Objet : Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Monsieur René Milhau

Après avoir entendu, le Compte Administratif de l'exercice 2022 pour la M14,

Considérant la Parfaite Régularité des Ecritures,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que les Comptes Administratifs font apparaître un excédent de fonctionnement de 1.761.443,96 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2022		
RESULTATS		
<b>Résultat au 31/12/2022</b>	<i>Excédent Fonctionnement :</i>	1.761.443,96 €
	<i>Déficit d'Investissement :</i>	439.982,35 €
»» Déficit de la Section d'Investissement		439.982,35 €
»» Exécution du Virement à la Section d'Investissement (C/1068)		439.982,35 €
»» Affectation à l'excédent reporté (R002)		1.321.461,61 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Publication par affichage

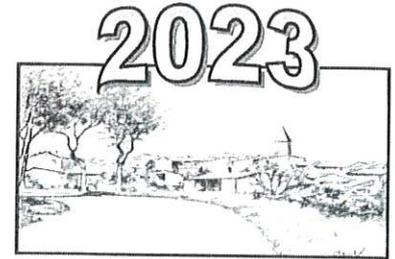
Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Mars

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Février 2023

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON MISSE, SALA PECH

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, BASSOS

Absents Excusés ayant donné procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **133/12.2023**

Objet : SYADEN – Accord diagnostic EP

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2021-84 du Comité Syndical, en date du 05 octobre 2021.

Cette étude a 3 objectifs principaux :

- 1 - la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;
- 2 - l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;
- 3 - être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN.

Les collectivités participeront financièrement à la démarche à hauteur de 40% du budget total de la mission pour les communes classées rurales (au titre du régime FACE) et à hauteur de 60% pour les communes classées urbaines et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Des frais de gestion et d'accompagnement du SYADEN seront appliqués à hauteur de 5% du montant HT de la facture. Les collectivités s'acquittent du montant de leur participation suite au rendu du diagnostic éclairage public.

Le montant estimatif du coût de la mission diagnostic éclairage public est détaillé dans le bulletin d'adhésion ci-joint.

Le SYADEN se charge de monter les éventuels dossiers de demande de subvention pour ces opérations.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE à l'unanimité* :

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023



ID : 011-211101993-20230306-2023\_12D-DE

- ☞ de l'adhésion à la prestation de diagnostic en éclairage public du SYADEN
- ☞ de désigner Monsieur le Maire en qualité de référent de la commune pour le suivi de la mission diagnostic en éclairage public ;
- ☞ d'autoriser le SYADEN à accéder à l'ensemble des données de facturations et de consommations des différents comptages liés à l'éclairage public
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Publication par affichage

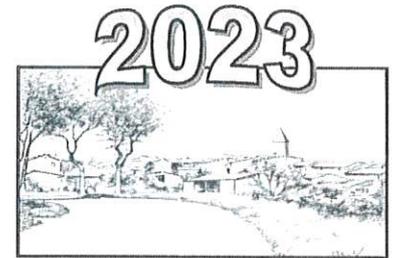
Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

## Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	13
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Six Mars

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Février 2023

Présents : MM. MARTINEZ, BEDOS LAUMONT, BONNET, BARTHEZ, GOUZE, MINA, CARON MISSE, SALA PECH

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, BASSOS

Absents Excusés ayant donnés procuration :

Secrétaire : WIECK

Délibération : **134/13.2023**

Objet : Validation de noms de Lotissements

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la demande des services fiscaux et services publics il est nécessaire de valider la localisation de plusieurs lotissements.

En effet, cette localisation permettra de créer des adresses fiscales pour la collecte de l'impôt mais aussi pour tous les services publics.

Il confirme donc et conformément aux Permis d'Aménager la création de 3 lotissements à voie unique :

- Lotissement la Petite Vallée du n°1 à 11
- L'enclos Bellevue du n°1 au n° 8
- Le Clos des Sardes du n°1 au n°6

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce sur les propositions présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☞ de valider les propositions de Monsieur le Maire pour créer des noms de lotissements et numéros de maisons portés ci-dessus,
- ☞ de leur attribuer comme noms : Lotissement la Petite Vallée, L'enclos Bellevue, Le Clos des Sardes
- ☞ d'en informer les pétitionnaires demandant des autorisations d'urbanisme et les services publics
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces et travaux concernant le dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Publication par affichage

Copie Conforme  
Le Maire, René Milhau

